



Bilan d'activité de la commission des Affaires étrangères

Septembre 2018 – Juillet 2019



Table des matières

Le mot de la présidente	3
La commission des Affaires étrangères	4
Les compétences	5
Les membres	6
Le Bureau	8
Les coordonnateurs	9
Le secrétariat administratif	10
L'activité législative de la commission des Affaires étrangères	11
L'examen des conventions et traités internationaux	12
Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada	15
Les avis sur les projets de loi	17
L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères	23
Les auditions	25
Les missions d'information	28
Les missions d'information donnant lieu à rapport d'information (article 145 du Règlement) ..	28
Les missions terrain ..	37
Le contrôle des projets de nomination par le Président de la République	39
Les propositions de résolution	40
Les référents pays	42
Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs	44
Les réunions interparlementaires et conférences	46
Les entretiens de la présidente	47

La commission des Affaires étrangères est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle est composée de 73 députés et présidée par Marielle de SARNEZ.

Pour suivre l'activité de la Commission :

- le site de l'Assemblée ;
- l'agenda de la Commission ;
- les vidéos de la Commission ;
- le Twitter de la Commission.

Le mot de la présidente



Sur le plan international, l'année qui vient de s'écouler a constitué une réplique, en plus sévère, des mouvements tectoniques ressentis ces dernières années. L'environnement mondial est lourd d'incertitudes et de menaces. L'Histoire que certains croyaient domptée et apaisée a repris sur tous les continents son cours tumultueux et violent. Les périls qui s'avancent sont plus dangereux qu'ils ne l'ont jamais été.

En témoignage, comme autant de lignes de tension et de fracture, la remise en cause si inquiétante des règles et des valeurs démocratiques, y compris au sein même de démocraties que l'on croyait assurées, les menaces qui pèsent sur la planète et la biodiversité, le désordre commercial orchestré par l'administration américaine, la contestation systématique des institutions multilatérales, le bras de fer engagé avec l'Iran sur le nucléaire, l'expansion du terrorisme islamiste en Afrique, la persistance de conflits régionaux qui tournent à la tragédie humanitaire ou encore les aléas du Brexit.

Ces questions ont nourri une bonne part des travaux de notre commission dont le rôle, si particulier au sein de l'Assemblée nationale, est d'éclairer nos concitoyens sur les enjeux internationaux, de leur offrir des clés pour les comprendre et d'ouvrir la voie à des solutions et des propositions. Soit autant d'outils qui viennent en soutien d'une diplomatie parlementaire, riche de sa diversité, de sa souplesse, des liens qu'elle tisse entre les peuples et leurs représentants.

Je me réjouis des avancées concrètes portées par la commission des Affaires étrangères : création d'études d'impact de « seconde génération » permettant enfin d'apprécier en toute transparence les conséquences attendues de l'application d'un accord commercial sur l'économie nationale, par régions et par secteurs ; mobilisation en faveur de la minorité yézidie victime de Daech ; contribution à la reconstruction de la bibliothèque du département français de l'Université de Mossoul ; soutien affirmé aux forces démocratiques syriennes dans leur lutte contre le terrorisme ; prise en considération des inquiétudes des pays partenaires devant l'augmentation des frais d'inscription dans les universités françaises pour les étudiants étrangers.

Je n'oublie pas, bien sûr, les nombreux travaux législatifs que nous avons effectués et qui témoignent de la profonde implication et du travail considérable de l'ensemble des commissaires aux Affaires étrangères. À titre d'exemple, au cours de cette seconde année parlementaire, vingt-deux projets de loi autorisant la ratification de conventions internationales ont été examinés et adoptés par la commission des Affaires étrangères, dont quatorze ont fait l'objet d'un débat en séance publique. Un contrat d'objectifs et de moyens a été adopté et neuf rapports pour avis budgétaires ont été produits sur le projet de loi de finances pour 2019. Notre commission a aussi adopté et publié treize rapports de missions d'information, et en a créé dix-sept nouvelles, qui témoignent de son attachement à apporter des réponses aux problématiques qui passionnent ou qui préoccupent nos concitoyens.

Ce bilan, le deuxième de la législature, est bien le résultat d'un travail collectif. Que chacun des membres de notre commission des Affaires étrangères soit ici remercié pour son engagement.

Marielle de SARNEZ,
Présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

La commission des Affaires étrangères

Les compétences

La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale est compétente, en application de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, sur les questions relatives :

- à la politique étrangère et européenne ;
- aux traités et accords internationaux ;
- aux organisations internationales ;
- à la coopération et au développement ;
- à la francophonie ;
- aux relations culturelles internationales.

Les membres

La commission des Affaires étrangères est constituée de 73 députés.

Composition au 31 juillet 2019

- Lénaïck Adam
- Ramlati Ali
- Aude Amadou
- Clémentine Autain
- Frédéric Barbier
- Hervé Berville
- Valérie Boyer
- Pascal Brindeau
- Moetai Brotherson
- Pierre Cabaré
- Samantha Cazebonne
- Annie Chapelier
- Mireille Clapot
- Jean-Michel Clément
- Pierre Cordier
- Olivier Dassault
- Alain David
- Bernard Deflesselles
- Frédéric Descrozaille
- Christophe Di Pompeo
- Laurence Dumont
- Pierre-Henri Dumont
- Nicolas Dupont-Aignan
- Michel Fanget
- Valéria Faure-Muntian
- Bruno Fuchs
- Anne Genetet
- Éric Girardin
- Olga Givernet
- Claude Goasguen
- Philippe Gomès
- Meyer Habib
- Michel Herbillon
- Christian Hutin
- Bruno Joncour
- Hubert Julien-Laferrrière
- Rodrigue Kokouendo
- Sonia Krimi
- Aina Kuric
- Amélia Lakrafi
- Jérôme Lambert
- Jean Lassalle
- Jean-Paul Lecoq
- Martine Leguille-Balloy
- Marion Lenne
- Nicole Le Peih
- Marine Le Pen
- Brigitte Liso
- Mounir Mahjoubi
- Jacques Maire
- Jacqueline Maquet
- Jean-François Mbaye
- Jean-Luc Mélenchon
- Monica Michel
- Christophe Naegelen
- Frédéric Petit
- Bérengère Poletti
- Didier Quentin
- Isabelle Rauch
- Jean-Luc Reitzer
- Hugues Renson
- Bernard Reynès
- Laetitia Saint-Paul
- Marielle de Sarnez
- Sira Sylla
- Michèle Tabarot
- Buon Tan
- Liliana Tanguy
- Guy Teissier
- Valérie Thomas
- Nicole Trisse
- Patrick Vignal
- Sylvain Waserman

Les huit groupes politiques présents à l'Assemblée nationale disposent d'un nombre de sièges proportionnel à leur effectif numérique :

- 38 députés du groupe La République en Marche (LaREM) ;
- 13 députés du groupe Les Républicains (LR) ;
- 6 députés du groupe Mouvement Démocrate et apparentés (MoDem) ;
- 4 députés du groupe Socialistes et apparentés (SOC) ;
- 4 députés du groupe UDI et Indépendants (UDI-I) ;
- 2 députés du groupe La France insoumise (LFI) ;
- 2 députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) ;
- 1 député du groupe Libertés et Territoires (LT).

Par ailleurs, siègent à la Commission 3 députés non inscrits.

Le Bureau

(Bureau élu le lundi 1^{er} octobre 2018)

La présidente



Mme Marielle de Sarnez
Mouvement Démocrate et
apparentés

Les vice-présidents



Mme Mireille Clapot
La République en Marche



M. Meyer Habib
UDI et Indépendants



M. Michel Herbillon
Les Républicains



M. Jacques Maire
La République en Marche

Les secrétaires



M. Alain David
Socialistes et apparentés



**M. Jean François
Mbaye**
La République en Marche



Mme Bérengère Poletti
Les Républicains



Mme Isabelle Rauch
La République en Marche

Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont désignés par leurs groupes respectifs. Ils contribuent aux décisions concernant l'organisation des travaux de la Commission et la désignation des rapporteurs. Ils sont, à ce titre, membres du Bureau.



Mme Laetitia Saint-Paul
La République en Marche



M. Claude Goasguen
Les Républicains



M. Michel Fanget
Mouvement Démocrate et
apparentés



**M. Christophe
Naegelen**
UDI et Indépendants



M. Christian Hutin
Socialistes et apparentés



Mme Clémentine Autain
La France insoumise



M. Jean-Paul Lecoq
Gauche démocrate et
républicaine



**M. Jean-Michel
Clément**
Libertés et Territoires

Le secrétariat administratif

- Didier LE BOT, conseiller, chef de division, jusqu'au 30 juin 2019
- Guillaume BAZIN, conseiller, chef de division, à compter du 1^{er} juillet 2019
- Gilles ARATHOON, conseiller
- François-Xavier CARABELLI, administrateur
- Maxine GAYRAUD, administratrice
- Tiennot SCIBERRAS, administrateur
- Charlotte SICARD, administratrice
- Jean SAVOYE, administrateur-adjoint
- Carole CARRIÈRE, assistante de direction et de gestion
- Peggy CASSAGNES, assistante de direction et de gestion
- Chantal GANDON, assistante de direction et de gestion
- Caroline ROBERT-ALLIGIER, apprentie
- Baptiste BOURGOIN, stagiaire
- Rayan HACINI, stagiaire
- Esphand MIKAÏLI, stagiaire
- Claire MONZAT, stagiaire
- Félix NOUVELLON, stagiaire
- Louis RICHARD, stagiaire

L'activité législative de la commission des Affaires étrangères

L'examen des conventions et traités internationaux

La commission des Affaires étrangères examine les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux visés à l'article 53 de la Constitution, ainsi que les accords conclus par l'Union européenne lorsqu'ils interviennent dans un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres.

Le rapporteur de la Commission procède à une analyse approfondie du texte à travers l'historique des négociations, ses principales dispositions et les conséquences de sa mise en œuvre.

Depuis le début de la législature, la commission des Affaires étrangères a fait évoluer la pratique pour permettre aux députés de se saisir en séance publique de certains grands sujets. Ainsi, sur l'année 2018-2019, ce sont 14 projets de loi, sur les 22 votés, qui ont donné lieu à un débat en séance publique précédant sa mise aux voix, à la demande d'un président de groupe politique ou de la présidente de la Commission.

14 projets de loi ont fait l'objet d'un débat en séance publique :

- l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et Cuba. Rapporteur : Didier QUENTIN ([Rapport n° 1028](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- la convention n° 184 de l'Organisation internationale du travail relative à la sécurité et la santé dans l'agriculture. Rapporteuse : Martine LEGUILLE-BALLOY ([Rapport n° 1364](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- la convention sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F). Rapporteur : Bruno JONCOUR ([Rapport n° 1365](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec le Nigéria sur la coopération en matière de défense. Rapporteuse : Amélia LAKRAFI ([Rapport n° 1412](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière avec la Suisse et le Luxembourg. Rapporteur : Bruno FUCHS ([Rapport n° 1436](#)) [[compte rendu 1](#), [vidéo 1](#) – [compte rendu 2](#), [vidéo 2](#)] ;
- l'acte portant élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Rapporteuse : Laetitia SAINT-PAUL ([Rapport n° 1462](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- la convention fiscale avec le Luxembourg. Rapporteur : Frédéric PETIT ([Rapport n° 1663](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- la convention avec Djibouti sur la prévôté. Rapporteuse : Monica MICHEL ([Rapport n° 1665](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;

- l'accord avec l'Autorité européenne des marchés financiers relatif au siège de l'Autorité et à ses privilèges et immunités. Rapporteur : Denis MASSÉGLIA ([Rapport n° 1787](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- le protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Rapporteuse : Bérengère POLETTI ([Rapport n° 1788](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord de partenariat entre l'Union européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres et l'Arménie. Rapporteuse : Isabelle RAUCH ([Rapport n° 1799](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec la Belgique relatif à leur coopération dans le domaine de la mobilité terrestre. Rapporteur : Jacques MAIRE ([Rapport n° 1972](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- le protocole avec le Luxembourg relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers. Rapporteuse : Isabelle RAUCH ([Rapport n° 2021](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord économique et commercial global (AECG/CETA) et l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada. Rapporteur : Jacques MAIRE ([Rapport n° 2124](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)].

8 projets de loi ont fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée :

- le transfèrement des personnes condamnées avec le Pérou. Rapporteur : Alain DAVID ([Rapport n° 1027](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord instituant la Fondation internationale UE-ALC. Rapporteur : Christophe DI POMPEO ([Rapport n° 1029](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec le Congo, l'Équateur et le Pérou sur les familles des agents des missions officielles. Rapporteuse : Clémentine AUTAIN ([Rapport n° 1100](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec la Géorgie sur le séjour et à la migration circulaire de professionnels. Rapporteur : Éric GIRARDIN ([Rapport n° 1370](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec la République dominicaine et le Nicaragua sur l'emploi des conjoints des missions officielles. Rapporteur : Michel FANGET ([Rapport n° 1413](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. Rapporteuse : Laetitia SAINT-PAUL ([Rapport n° 1573](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;

- les accords sur les services aériens avec l'Ouzbékistan, le Kazakhstan et la Côte d'Ivoire. Rapporteur : Guy TEISSIER ([Rapport n° 1664](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec la Moldavie, le Bénin, la Serbie et l'Albanie sur l'emploi salarié des conjoints des agents des missions officielles. Rapporteur : Christian HUTIN ([Rapport n° 1666](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)].

8 projets de loi adoptés en Commission feront l'objet d'un vote en séance publique :

- la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions dans les communautés d'outre-mer. Rapporteuse : Annie CHAPELIER ([Rapport n° 1366](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec le Tchad et l'Angola sur les services aériens. Rapporteur : Claude GOASGUEN ([Rapport n° 1789](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec l'Éthiopie, le Costa Rica et le Mozambique sur les services aériens. Rapporteur : Christophe DI POMPEO ([Rapport n° 1798](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec Hong Kong sur la remise de personnes poursuivies ou condamnées. Rapporteur : Jean-Michel CLÉMENT ([Rapport n° 1971](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord avec la Suisse sur l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire. Rapporteur : Bruno FUCHS ([Rapport n° 1973](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- l'accord de coopération avec l'Afghanistan. Rapporteuse : Nicole TRISSE ([Rapport n° 2020](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie. Rapporteur : Pascal BRINDEAU ([Rapport n° 2022](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)] ;
- le traité d'Aix-la-Chapelle entre l'Allemagne et la France. Rapporteuse : Laetitia SAINT-PAUL ([Rapport n° 2171](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)].

Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada

Le 3 juillet 2019, la commission des Affaires étrangères a été saisie au fond du projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada. Elle a désigné Jacques MAIRE rapporteur.

Ce texte a fait l'objet d'un débat en Commission [[compte rendu](#), [vidéo](#)] et en séance publique [[séance 1](#) ; [séance 2](#)].

En préparation et à l'occasion de l'examen de ce texte, la commission des Affaires étrangères a initié une nouvelle méthode de travail concernant les accords de commerce.

Dès septembre 2017, la Commission a auditionné les experts indépendants chargés d'évaluer l'impact de l'accord économique et commercial global sur l'environnement, le climat et la santé (dite « commission Schubert ») [[vidéo](#)]. Elle a auditionné, sur le plan d'action gouvernemental sur cet accord, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire [[vidéo](#)].

Au cours de l'année 2018, elle a auditionné, avant chaque conseil de l'Union européenne sur le commerce, le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne [[vidéo 1](#) ; [vidéo 2](#)]. Elle a également reçu Cécilia Malmström, commissaire européenne au commerce [[vidéo](#)], ainsi que François-Philippe Champagne, ministre du commerce international du Canada [[vidéo](#)].

La commission des Affaires étrangères a été à l'initiative d'une étude d'impact de nouvelle génération. Elle a obtenu que, pour la première fois, s'agissant d'un accord commercial européen, une étude indépendante soit conduite par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), pour évaluer l'impact de l'accord sur l'économie française et ses conséquences en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Le pilotage de ce dispositif d'évaluation a été confié à Sandrine Gaudin, secrétaire générale des affaires européennes, qui a été auditionnée à ce titre par la Commission le 2 octobre 2018 [[vidéo](#)].

La Commission a également obtenu que soit mise en œuvre, dans la durée, une évaluation précise de l'impact de l'accord sur les filières agricoles sensibles. Cette évaluation devra être assurée sur un plan quantitatif, mais aussi sur un plan qualitatif. Elle devra faire l'objet d'un suivi régulier et de rapports annuels au Parlement.

Dans son rapport ([Rapport n° 2124](#)) [[compte rendu](#), [vidéo](#)], Jacques MAIRE juge que l'accord économique et commercial global est la réponse de l'Union européenne face à la crise du commerce international et qu'avec cet accord, nos exportations sont préservées et nos liens avec le Canada renforcés. Selon lui, le texte assure une régulation conforme à nos valeurs européennes et constitue un moyen très efficace d'obtenir de nos partenaires des engagements contraignants.

En matière de tarifs douaniers, l'accord supprime 99 % des droits de douane. S'agissant des contingents agricoles, des contingents supplémentaires ont été négociés pour les fromages et quarante-deux indications géographiques françaises ont été consolidées. Le rapporteur a dit sa conviction que l'exportation de bovins sur le marché européen ne constituait qu'un risque limité, mais qu'il convenait de rester attentif à cette question. Il relève que l'accord permettra d'accroître l'ouverture des marchés publics canadiens et de préserver la capacité des États de l'Union européenne à réguler leurs propres marchés publics.

Il souligne que l'accord impose, dans son article 24.4, le respect des accords multilatéraux sur l'environnement, dont fait partie l'accord de Paris, et assure une protection du droit de légiférer des États grâce à la mise en place d'un mécanisme appelé « veto climatique », qui pourra s'appliquer aussi dans le domaine de la santé et des normes sociales. Ce dernier pourra jouer devant le tribunal des investissements, juridiction de droit public composée de juges professionnels mise en place par l'accord.

Il fait observer que l'accord commercial est entré en application provisoire en septembre 2017 et que le rapport publié en février 2019 par divers corps d'inspection sur le suivi des effets de l'accord a conclu qu'aucun territoire ou filière n'avait subi de conséquence négative.

Les avis sur les projets de loi

Avis sur le projet de loi portant création d'une taxe sur les services numériques

Le 13 mars 2019, la commission des Affaires étrangères s'est saisie pour avis de l'article 1^{er} du projet de loi portant création d'une taxe sur les services numériques (TSN) et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés, dit « projet de loi sur la taxe GAFA ». Elle a désigné Denis MASSÉGLIA rapporteur. Son avis a été examiné en commission [[compte rendu](#), [vidéo](#)] puis en séance publique [[vidéo 1](#) ; [vidéo 2](#) ; [vidéo 3](#)].

L'article 1^{er} instaure une taxe sur les recettes procurées par certains services fournis par les grandes entreprises du secteur numérique qui tirent une part significative de leurs revenus de la participation d'internautes localisés sur le territoire national : au moins 25 millions d'euros taxables au titre des services fournis en France et 750 millions d'euros au niveau mondial. Sont concernés par cette taxe les services de ciblage publicitaire, qui permettent d'individualiser les publicités par leur mise en adéquation avec les préférences des internautes, ainsi que les services d'intermédiation numériques, notamment les places de marché du commerce en ligne.

Le commerce en ligne et la fourniture de services numériques ne sont pas concernés ; sont en outre exemptés les services de communication, les services de paiement et les services financiers réglementés.

Cette taxe, au taux uniforme de 3 % des recettes, s'inspire de la proposition de directive de la Commission européenne concernant le système commun de taxe sur les services numériques, en cours de négociation et dont l'entrée en vigueur pourrait intervenir en 2021. Selon les termes du Gouvernement, cette taxe « *répond à un impératif immédiat d'équité fiscale et s'appliquera tant que les règles de la fiscalité internationale n'auront pas été adaptées afin d'appréhender la présence numérique de ces entreprises pour les besoins de l'imposition des bénéficiaires* ».

La commission des Affaires étrangères, à l'initiative de son rapporteur Denis MASSÉGLIA, a adopté un amendement pour qu'au-delà de cette seule taxe, le Gouvernement remette au Parlement, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport sur les négociations conduites au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour identifier et mettre en œuvre une solution internationale coordonnée destinée à renforcer l'adéquation des règles fiscales internationales aux évolutions économiques et technologiques modernes. Ce rapport devra préciser la position de la France, de l'Union européenne et de chaque juridiction fiscale participant à ces travaux et la motivation de chacune de ces positions, l'état d'avancement des négociations, les perspectives d'aboutissement et l'impact budgétaire, fiscal, administratif et économique pour la France et les entreprises françaises. Il rendra compte aussi, le cas échéant, des progrès des travaux menés sur ces questions dans le cadre de l'Union européenne ou tout autre cadre international pertinent. Il renseignera particulièrement les parlementaires sur les possibilités de la mise en œuvre d'une coopération renforcée pour la fiscalité du numérique à l'échelle européenne.

En effet, la commission des Affaires étrangères, si elle a approuvé le choix effectué d'instituer une nouvelle taxe sectorielle au plan national, a insisté sur la priorité à donner aux solutions négociées au plan international, qui seront plus efficaces. Cet amendement de la commission a été repris par la commission des Finances et intégré au texte du projet de loi.

Avis sur le projet de loi de finances 2019 : les avis budgétaires

La commission des Affaires étrangères est amenée, dans ses domaines de compétence, à examiner le projet de loi de finances initial. Pour ce faire, elle a désigné 9 rapporteurs pour avis qui examinent les crédits des missions du budget de l'État relevant pour tout ou partie de la compétence de la Commission. Un avis est consacré à l'article du projet de loi de finances qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.

Le rôle des rapporteurs pour avis de la commission des Affaires étrangères a été pérennisé et élargi pour permettre au-delà de l'examen du projet de loi de finances de suivre sa mise en œuvre et la préparation du prochain exercice pour 2020.

Les neuf rapports pour avis sont consacrés aux missions et thèmes suivants :

- Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires, par Anne GENETET [\[lien\]](#) ;
- Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, francophonie, par Frédéric PETIT [\[lien\]](#) ;
- Aide publique au développement, par Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE [\[lien\]](#) ;
- Défense, par Didier QUENTIN [\[lien\]](#) ;
- Écologie, développement et mobilités durables, par Jean François MBAYE [\[lien\]](#) ;
- Économie : commerce extérieur et diplomatie économique, par Buon TAN [\[lien\]](#) ;
- Immigration, asile et intégration, par Pierre-Henri DUMONT [\[lien\]](#) ;
- Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure, par Alain DAVID [\[lien\]](#) ;
- Prélèvement européen, par Maurice LEROY [\[lien\]](#).

Dans son avis budgétaire sur la mission *Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires* du projet de loi de finances pour 2019, Anne GENETET relève que divers transferts rendent peu lisibles les évolutions des crédits des programmes 105 et 151 consacrés, d'une part, à l'action de la France en Europe et dans le monde et, d'autre part, aux Français à l'étranger et aux affaires consulaires. Face à la contrainte budgétaire qui s'est accentuée depuis dix ans, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a impulsé de multiples réformes dans la conduite de la diplomatie et de l'action consulaire. En particulier, les réseaux de l'État à l'étranger se réforment, en ligne avec le projet Action publique 2022, afin de maintenir l'universalité du réseau tout en s'adaptant aux situations locales. En contrepartie, la diplomatie et les affaires consulaires sont contraintes de réduire leur masse salariale à l'étranger, tandis que les ambassadeurs sont renforcés dans leur rôle de chef de poste.

La rapporteure préconise de mieux mesurer la performance de l'action extérieure de l'État, de repenser le périmètre de la diplomatie, de mieux organiser la diplomatie économique entre le ministère chargé des affaires étrangères et celui chargé des finances, mais également de recourir plus fréquemment à des employés de droit local, de moderniser les services consulaires et d'y améliorer les conditions de travail. Le rapport invite aussi à améliorer la visibilité de notre réseau diplomatique et consulaire [\[vidéo\]](#).

Frédéric PETIT, **dans son avis budgétaire relatif à la *Diplomatie culturelle et d'influence – Francophonie***, a salué la sanctuarisation, voire la hausse pour certains opérateurs, des moyens alloués au programme budgétaire 185. Cet effort budgétaire est d'autant plus important qu'il vient appuyer une ambition renouvelée pour notre diplomatie culturelle, autour de ses trois grands piliers : l'éducation, la culture et l'économie. Dans ce contexte, le rapporteur insiste sur la nécessité de se doter de nouveaux outils, adaptés à un nouveau modèle de diplomatie d'influence, plus partenariale, déconcentrée et agile.

Par ailleurs, le rapport a été l'occasion d'un focus sur la diplomatie culturelle et d'influence dans les zones de crise, à la faveur d'un déplacement de terrain effectué en Israël et dans les Territoires palestiniens [\[vidéo\]](#).

Dans son avis budgétaire sur la mission *Aide publique au développement*, Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE constate une importante augmentation des moyens budgétaires accordés à l'aide publique au développement. Cette augmentation doit aller de pair avec une réforme de l'aide rendue encore plus nécessaire par le changement d'échelle à venir. Le rapport appelle notamment à une réforme du pilotage politique de l'aide, avec la création d'un ministère unique.

Dans sa deuxième partie, le rapport invite les pouvoirs publics et les acteurs de l'aide à prendre conscience et à tenir compte du caractère central de la problématique urbaine en matière d'aide publique au développement [\[vidéo\]](#).

Didier QUENTIN, **dans son avis budgétaire sur la mission *Défense***, constate que la France, avec la loi de programmation militaire 2019-2025, dont le projet de loi de finances pour 2019 traduit fidèlement les premiers engagements, s'est dotée des moyens pour redonner corps à son ambition militaire, dans un environnement stratégique qui s'est durci. Ainsi, la mission *Défense* est celle qui connaîtra en 2019 l'évolution la plus dynamique, puisque ses crédits augmenteront de 1,7 milliard d'euros par rapport à 2018.

Il juge nécessaire de construire une vision stratégique, sur le temps long, du modèle d'armée dont la France a besoin pour répondre aux menaces auxquelles elle doit faire face, en matière de cyberspace ou d'espace exo-atmosphérique par exemple. Il fait part, toutefois, de certaines inquiétudes quant à la présence française sur les mers et à Djibouti. Il appelle, enfin, à ce que de plus fortes coopérations industrielles d'armement soient entreprises en Europe [\[vidéo\]](#).

Chaque année, la commission des Affaires étrangères examine à l'occasion du projet de loi de finances les instruments, les objectifs et les modalités de la diplomatie environnementale. Jean-François MBAYE, **dans son avis sur la mission budgétaire *Écologie, développement et mobilité durables*** a consacré ses travaux aux actions de la France en faveur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité mondiale, en général, et à la préservation des espèces sauvages menacées, en particulier. Le rapporteur a insisté pour que la France encourage l'adoption d'un cadre international plus audacieux et plus opérationnel en

faveur de la protection de la nature. À ses yeux, l'objectif diplomatique de notre pays, en la matière, est simple mais colossal : réussir s'agissant de la biodiversité ce qu'il est parvenu à porter, avec succès, pour le climat, en 2015, avec la signature de l'accord de Paris [vidéo].

Le rapporteur pour avis a également participé, au titre de ses fonctions et au nom de la commission des Affaires étrangères, les 5 et 6 mai 2019 à Metz, au **G7 de l'environnement**, réunion internationale au cours de laquelle a notamment été adoptée la *Charte de Metz sur la biodiversité* dans laquelle les pays signataires s'engagent à lutter contre l'érosion de la biodiversité au travers d'actions concrètes.

Buon TAN, **dans son avis budgétaire relatif à la mission *Économie : commerce extérieur et diplomatie économique***, après avoir souligné que la balance commerciale s'était encore un peu dégradée et que son déficit s'élevait à 63 milliards d'euros en 2017, a jugé que trois principaux axes devaient être suivis : simplifier et faire connaître le dispositif d'accompagnement à l'exportation ; libérer les outils de financement en les rendant plus flexibles et donc plus faciles d'accès pour les entreprises ; innover en construisant de nouvelles structures comme les « Maisons de la France » et les « Comptoirs de France ».

Il s'est félicité de la mise en place d'une stratégie du Gouvernement en matière de commerce extérieur, qui passe, notamment, par la mise en place du guichet unique d'accompagnement. Pour se préparer à la guerre du commerce extérieur, la France doit amorcer une forte évolution culturelle, former et faire travailler ensemble tous ceux qui contribuent au soutien de cette politique.

Après avoir étudié le cas de la politique italienne en faveur du commerce extérieur, il a proposé quatre axes d'amélioration : améliorer les statistiques ; financer les réformes en cours ; réorganiser le pilotage du commerce extérieur ; appréhender l'exercice comme une démarche collective, permettant d'intégrer les entreprises petites et moyennes [vidéo].

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Immigration, asile et intégration*, Pierre-Henri DUMONT a rappelé que malgré la hausse des crédits alloués à la mission pour la quatrième année consécutive, les moyens engagés restaient insuffisants dans un contexte où la France demeure exposée à une demande d'asile en hausse constante et à d'importants flux secondaires venus d'autres États européens. Malgré ce constat, le budget pour 2019 a été construit sur une hypothèse de stabilisation de la demande d'asile.

Dans ce contexte, le rapporteur insiste sur la nécessité de remédier aux faiblesses de notre politique d'éloignement, qui pâtit aujourd'hui d'une trop faible effectivité des mesures prises et entrave par là-même la qualité de l'intégration assurée aux bénéficiaires de la protection internationale et aux étrangers en situation régulière. De façon générale, il insiste sur l'importance d'une mobilisation non seulement du cadre européen, mais aussi du cadre bilatéral, vis-à-vis des pays d'origine et de transit [vidéo].

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure*, Alain DAVID souligne l'importance des enjeux associés à notre audiovisuel extérieur, dans un contexte de guerre de l'information et de concurrence accrue. La coopération audiovisuelle permet en effet de promouvoir une certaine idée de l'information et d'incarner nos valeurs, tout en portant nos priorités diplomatiques. Elle est aussi un vecteur de renforcement de la francophonie et l'un des outils de l'aide au développement. Compte tenu de cet important potentiel, le rapporteur exprime ses inquiétudes

face à des annonces budgétaires jugées insuffisantes et face à une insuffisante intégration de l'audiovisuel extérieur dans les réflexions en cours sur l'audiovisuel public.

En outre, dans le contexte du Brexit, l'avis budgétaire revient plus particulièrement sur notre coopération audiovisuelle avec le Royaume-Uni et sur le modèle de la BBC [[vidéo](#)].

En octobre 2018, la commission des Affaires étrangères a examiné l'article 37 du projet de loi de finances pour 2019 qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne à 21,5 milliards d'euros. Maurice LEROY, rapporteur **pour avis sur le prélèvement européen**, s'est prononcé en faveur de l'adoption de cet article. Le budget européen pour 2019 s'inscrit dans la continuité des précédents. Peu de changements pour les ressources, si ce n'est que les ressources propres traditionnelles (les droits de douane) continuent de s'éroder. Il est prévu toutefois le financement de nouvelles initiatives pour faire face aux défis qui s'imposent à l'Union européenne : le corps européen de solidarité, le volet recherche du programme de défense, l'autorité européenne du travail, la protection civile et l'appui à la réforme structurelle.

Le cadre financier pluriannuel actuel, qui s'achève en 2020, est caractérisé par le retard important pris dans l'exécution de la politique de cohésion, si bien que la France réclame, à juste titre, une budgétisation prudente en crédits d'engagement, afin de freiner l'alimentation du « reste à liquider » pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020. L'impact du Brexit apporte une incertitude majeure. En l'absence d'accord de retrait avec le Royaume-Uni, celui-ci devrait continuer à contribuer au cadre financier actuel et au budget de 2019.

Quant aux propositions de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel, le rapporteur a jugé innovants l'institution d'un taux d'appel de 3 % sur une nouvelle assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), d'une part de 20 % des recettes tirées de la mise aux enchères des quotas du système européen d'échanges de quotas d'émission (SEQE-UE) et la mise en place d'une contribution nationale calculée sur la base de la quantité de déchets d'emballages en plastique non recyclés dans chaque État membre. Il a également soutenu l'introduction d'une taxe sur les ressources numériques. En revanche, il a regretté la perspective d'une diminution des crédits alloués à la politique agricole commune (PAC) et la persistance de l'existence de retards de paiements importants pour les aides agricoles [[vidéo](#)].

Pour étayer leurs analyses, les rapporteurs pour avis budgétaires ont été amenés à faire des déplacements sur le terrain :

- en **Espagne** (Madrid), dans le cadre de l'avis budgétaire sur la mission *Immigration, asile et intégration* du projet de loi de finances pour 2019, conduit par Pierre-Henri DUMONT ;
- en **Israël** (Tel-Aviv et Jérusalem), dans le cadre de l'avis budgétaire *Diplomatie culturelle et d'influence – Francophonie* du projet de loi de finances pour 2019, conduit par Frédéric PETIT ;
- en **Italie** (Rome), dans le cadre de l'avis budgétaire *Économie : commerce extérieur* du projet de loi de finances pour 2019, conduit par Buon TAN ;
- en **Roumanie** (Bucarest), dans le cadre de l'avis budgétaire *Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure* du projet de loi de finances pour 2020, conduit par Alain DAVID ;
- au **Royaume-Uni** (Londres), dans le cadre de l'avis budgétaire *Médias, livre et industries culturelles : action audiovisuelle extérieure* sur le projet de loi de finances pour 2019, conduit par Alain DAVID.

L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères

L'activité de contrôle de la commission des Affaires étrangères comprend :

- les auditions ;
- les missions d'information ;
- le contrôle des projets de nomination par le Président de la République ;
- les activités des référents pays ;
- les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs ;
- les réunions et les conférences interparlementaires ;
- les entretiens de la présidente.

Les auditions

Les auditions de personnalités constituent de précieuses sources d'information. Elles contribuent à assurer un suivi de l'action de l'exécutif dans la durée et de mieux appréhender les enjeux des différents sujets d'actualité. Ces auditions sont généralement publiques et retransmises en ligne.

Ces auditions débutent par un exposé liminaire de la personnalité auditionnée, suivi d'un temps de questions-réponses avec les représentants des groupes politiques, puis avec les commissaires qui le souhaitent.

En 2018-2019, la commission des Affaires étrangères a auditionné de nombreuses personnalités :

- Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [\[vidéo\]](#) ;
- Khalid Al Ankary, ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite en France [\[vidéo\]](#) ;
- Roberto Azevedo, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) [\[vidéo\]](#) ;
- Bernard Bajolet, ambassadeur de France, ancien directeur général de la sécurité extérieure [\[vidéo\]](#) ;
- Tahar Ben Jelloun, écrivain [\[vidéo\]](#) ;
- Hervé Berville, député en mission pour le Gouvernement [\[vidéo\]](#) ;
- Laurent Bili, directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, en charge du G7 2019 [\[vidéo\]](#) ;
- Pascal Boniface, directeur de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) [\[vidéo\]](#) ;
- Jean-Marc Chataigner, ambassadeur, envoyé spécial pour le Sahel [\[vidéo\]](#) ;
- Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie [huis clos] ;
- Sandrine Gaudin, secrétaire générale des affaires européennes [\[vidéo\]](#) ;
- José Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [\[vidéo\]](#) ;
- Nasser Kamel, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée [\[vidéo\]](#) ;
- Irakli Kobakhidze, président du Parlement de Géorgie [\[vidéo\]](#) ;
- Pascal Lamy, président émérite de l'Institut Jacques Delors [\[vidéo\]](#) ;

- Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (6 auditions dont 1 à huis clos) [[vidéo 1](#) ; [vidéo 2](#) ; [vidéo 3](#) ; [vidéo 4](#) ; [vidéo 5](#)] ;
- Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (2 auditions) [[vidéo 1](#) ; [vidéo 2](#)] ;
- Nathalie Loiseau, ministre auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des affaires européennes [[vidéo](#)] ;
- Georges Malbrunot, journaliste au *Figaro*, spécialiste du Moyen-Orient [[vidéo](#)] ;
- Vincent Michelot, professeur des universités à Sciences Po. Lyon [[vidéo](#)] ;
- Dominique Moïsi, conseiller spécial de l'Institut Montaigne [[vidéo](#)] ;
- Pierre-Antoine Molina, directeur général des étrangers en France au ministère de l'Intérieur [[vidéo](#)] ;
- Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, représentant spécial du gouvernement pour la Chine [[vidéo](#)] ;
- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) [[vidéo](#)] ;
- Nicola Sturgeon, Première ministre d'Écosse [[vidéo](#)] ;
- Pascal Teixeira Da Silva, ambassadeur chargé des migrations, sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières [[vidéo](#)] ;
- Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères [[vidéo](#)] ;
- Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation [[vidéo](#)] ;

Ces auditions ont pris la forme de tables rondes sur les thèmes suivants :

- Les conséquences du réchauffement climatique sur l'ordre mondial [[vidéo](#)] :
 - Pascal Canfin, directeur général du World Wild Fund for Nature (WWF) France ;
 - Loïc Finaz, contre-amiral, directeur de l'École de guerre.
- Irak [[vidéo](#)] :
 - Élise Boghossian, présidente fondatrice de l'ONG EliseCare ;
 - Vian Dakhil, ancienne députée au Conseil des représentants d'Irak, lauréate du prix Bruno Kreisky ;
 - Ahmad Hassan Jarjisse, chef du département de français de l'Université de Mossoul ;
 - Fahad Sabah Mansoor Al-Gburi, co-fondateur du « Book Forum ».

- Audiovisuel extérieur français [[vidéo](#)] :
 - Yves Bigot, directeur général de TV5 Monde ;
 - Véronique Cayla, présidente d'ARTE France ;
 - Marie-Christine Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde.

- Magnitsky Global Act [[vidéo](#)] :
 - William Browder, président-directeur général de Hermitage Capital Management et directeur de la « Global Magnitsky Justice Campaign » ;
 - Vladimir Kara-Murza, vice-président de l'ONG Russie ouverte.

- La protection des civils contre l'utilisation des armes explosives en zone peuplée [[vidéo](#)] :
 - Anne Héry, directrice du plaidoyer et des relations institutionnelles de Handicap international ;
 - Kathleen Lawand, cheffe de l'Unité Armes du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
 - Philippe Lejeune, commissaire en chef, chef de bureau à la direction des affaires juridiques du ministère des Armées.

- Les enjeux de la non-prolifération nucléaire [[vidéo](#)] :
 - Antoine Bondaz, chargé de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) ;
 - Jean-Louis Falconi, ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations unies et des organisations à Vienne ;
 - Lassina Zerbo, secrétaire exécutif de l'organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

- La biodiversité [[vidéo](#)] :
 - Anne Larigauderie, secrétaire exécutive de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité (IPBES) ;
 - Paul Leadley, professeur à l'université de Paris-Saclay ;
 - Yunne Shin, directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
 - Yann Wehring, ambassadeur délégué à l'environnement.

Les missions d'information

Les missions d'information donnant lieu à rapport d'information (article 145 du Règlement)

L'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de créer des missions d'information temporaires au sein de chaque commission, ou commune à plusieurs. C'est l'un des moyens de contrôle traditionnels du Parlement. Leurs travaux donnent lieu à la publication de rapports d'information. Leur durée n'est pas limitée à six mois contrairement aux commissions d'enquête. Elles associent représentants de la majorité et de l'opposition, ce qui se traduit par la nomination de deux co-rapporteurs. Au-delà d'un état des lieux, ces rapports émettent des propositions.

De manière inédite, parmi ces missions d'information, la Commission a créé une nouvelle catégorie, centrée sur l'audit et le contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques, répondant ainsi pleinement à la mission d'évaluation confiée au Parlement par le constituant de 2008. La première mission de ce type a ainsi été confiée à Anne GENETET et Didier QUENTIN.

17 missions d'information ont été créées sur l'année 2018-2019 par la commission des Affaires étrangères.

Parmi ces missions, 11 ont été achevées ou étaient en cours durant la période du présent rapport d'activité :

- *L'accueil des étudiants étrangers en France*, conduite par Pascal BRINDEAU et Marion LENNE ;
- *Les enjeux stratégiques en mer de Chine*, conduite par Delphine O et Jean-Luc REITZER ;
- *La France et le Moyen-Orient*, conduite par Claude GOASGUEN et Bruno JONCOUR ;
- *La France et les pays d'Asie centrale*, conduite par Pierre CABARÉ et Christophe NAEGELEN ;
- *Le droit international humanitaire à l'épreuve des conflits*, conduite par Moetai BROTHERTON et Jean François MBAYE ;
- *Les enfants sans identité*, conduite par Laurence DUMONT et Aina KURIC ;
- *Le contrôle des exportations d'armement*, conduite par Jacques MAIRE et Michèle TABAROT ;
- *Dérèglements climatiques et conflits*, conduite par Alain DAVID et Frédéric PETIT ;
- *L'environnement international des départements et collectivités d'outre-mer*, conduite par Annie CHAPELIER et Bérengère POLETTI ;

- *Bilan de la lutte contre les montages fiscaux transfrontaliers* (commune avec la commission des Finances), conduite par Émilie CARIOU et Pierre CORDIER ;
- *L'audit et le contrôle des processus de gestion de postes diplomatiques*, conduite par Anne GENETET et Didier QUENTIN.

6 nouvelles missions ont été créées par le Bureau, le 17 juillet 2019 :

- *La protection des espèces menacées ;*
- *La problématique des pôles : Arctique et Antarctique ;*
- *Les géants du numérique ;*
- *La pollution des mers ;*
- *Le développement du Sahel ;*
- *La diplomatie climatique : rapport de suivi.*

Les 13 missions d'information suivantes ont fait l'objet, en 2018-2019, d'un rapport et d'un vote autorisant leur publication :

- [Site de stockage souterrain de déchets StocaMine](#) (Raphaël SCHELLENBERGER et Bruno FUCHS, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1239** [[lien](#)]

La mission d'information commune, menée avec la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire et présidée par Vincent Thiébaud, sur le site de stockage de déchets souterrain StocaMine a mené 25 auditions et a entendu près de 50 personnes dans le cadre de ses travaux conduits en France et en Allemagne.

StocaMine est un site de stockage de déchets dangereux creusé sous une ancienne mine de potasse dans la région de Mulhouse, 550 mètres sous terre. L'activité de ce site a prématurément cessé en 2002, suite à un incendie intervenu dans une des galeries de stockage.

Plus de quinze ans plus tard, la question de l'avenir de StocaMine n'a toujours pas été tranchée ; c'est sur ce point que les membres de la mission d'information commune se sont penchés. L'impact potentiel des déchets sur la nappe phréatique d'Alsace étant important, les membres de la mission ont étudié dans quelle mesure la réversibilité du stockage, prévue par l'arrêté préfectoral de 1997 autorisant l'exploitation, pouvait ou devait être mise en œuvre.

Le rapport, adopté le 18 septembre 2018, formule 9 recommandations. Elles portent sur l'avenir de ce site de stockage souterrain mais aussi, plus largement, sur la gouvernance et le rôle de l'État dans des projets présentant des risques similaires, notamment en matière environnementale. La mission d'information a également cherché à évaluer la sincérité et la transparence de l'État dans l'information des élus et du public, mais aussi sa capacité à tenir ses engagements, élément essentiel de la confiance des citoyens envers l'État.

- [Diplomatie économique de la France](#) (Denis MASSÉGLIA et Pierre CORDIER, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1241** [[lien](#)]

Le rapport part de deux constats :

– celui du déficit commercial récurrent de notre pays depuis une quinzaine d'années, qui atteint un niveau préoccupant à plus de 60 milliards d'euros pour les marchandises, d'autant que les échanges de services, dont l'excédent traditionnel se rétracte, compensent de moins en moins ce déficit ;

– celui des tensions commerciales croissantes entre grands pays ou blocs. Jamais l'expression de « guerre économique » n'a paru si justifiée, légitimant dès lors une « diplomatie économique ».

L'analyse des déterminants du solde extérieur renvoie à un ensemble de facteurs conjoncturels et surtout structurels – compétitivité, désindustrialisation, culture de l'internationalisation, maîtrise des langues étrangères.

Le rapport se penche aussi sur les dispositifs publics spécifiques d'incitation – par le conseil, les aides ciblées, le financement ou l'assurance – des entreprises à l'export, qui restent largement perfectibles : manque de lisibilité, coût des prestations, nombre d'entreprises « clientes » trop faible...

Le Gouvernement a engagé, comme les gouvernements précédents, un ensemble de réformes ambitieuses au service de l'internationalisation de nos entreprises. La mission présente dix-neuf recommandations qui visent à assurer le succès des réformes engagées et à les amplifier. La dimension internationale doit être placée au cœur de toutes les politiques publiques, y compris de la diplomatie parlementaire. Il faut également donner toute sa force au nouveau guichet unique de l'export, notamment pour mobiliser de nouveaux exportateurs dans les territoires et faire travailler ensemble tous les opérateurs publics présents à l'international. Enfin, s'agissant des dispositifs publics de crédit et d'assurance-export, les modes de gouvernance pourraient être revus et l'épargne des Français réorientée.

- [Promotion de la destination touristique France](#) (Jean-François PORTARRIEU et Maurice LEROY, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1271** [[lien](#)]

L'activité touristique contribue grandement à l'économie française, représentant environ 7 % de notre PIB et contribuant à l'équilibre extérieur. C'est aussi un secteur d'avenir : au niveau mondial, le nombre de touristes internationaux a augmenté de plus de moitié en une décennie. C'est pourquoi il est légitime de donner une priorité à ce secteur et de se fixer des objectifs, comme l'a fait le Gouvernement. La promotion internationale du tourisme en France est un instrument qu'il faut développer, même s'il ne faut pas négliger les autres volets de la politique touristique (offre, infrastructures, marché intérieur...).

Cependant, la France, si elle reste le pays du monde qui reçoit annuellement le plus de visiteurs étrangers, voit cette prédominance s'éroder, car sa « part de marché » mondiale recule. Et pour ce qui est des sommes globalement dépensées par ces visiteurs étrangers, nous ne sommes plus qu'au troisième rang, pour autant que les comparaisons internationales effectuées soient fiables.

Car c'est l'un des principaux constats du rapport : les données statistiques diffusées ne sont pas toujours très pertinentes, ni même fiables. La Banque de France a ainsi « découvert » récemment que la dépense cumulée des visiteurs étrangers sur le sol français était fortement sous-évaluée, la redressant rétrospectivement de 11 milliards d'euros (pour 2016). Comment mener une politique de promotion avec de telles incertitudes ?

Les propositions de la mission portent donc d'abord sur l'amélioration de la pertinence et de la fiabilité des données sur le tourisme, ainsi que de l'évaluation des politiques publiques, qu'il s'agisse de celles de l'opérateur national Atout France ou des collectivités territoriales.

Cette amélioration doit être la contrepartie du renforcement des moyens qui est envisagé pour Atout France, ce que la mission approuve. Elle est également nécessaire au niveau des territoires, où les compétences touristiques restent partagées entre tous les niveaux de collectivités et la coordination insuffisante, alors même que la réforme de la collecte de la taxe de séjour (collecte par les plateformes numériques de mise en relation des particuliers) et de son barème va apporter des ressources nouvelles très conséquentes.

- [La diplomatie culturelle et d'influence de la France : quelle stratégie à dix ans ?](#) (Michel HERBILLON et Sira SYLLA, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1359** [[lien](#)]

La mission d'information sur la diplomatie culturelle et d'influence de la France a permis, après un an de travaux, de souligner l'importance de notre diplomatie culturelle dans ses multiples facettes : éducation, création, francophonie et plurilinguisme, dialogue avec la société civile, audiovisuel extérieur... Si la France conserve le premier réseau du monde, les

rapporteurs insistent sur la nécessité de réintégrer la culture dans notre réflexion stratégique, face à la concurrence accrue d'autres États.

Les rapporteurs formulent ainsi 135 propositions afin de relever ce défi et de redonner à la culture et aux savoirs toute leur place dans notre diplomatie d'influence, dans un contexte qui a beaucoup évolué, que l'on songe à la révolution numérique ou au changement des attentes de nos partenaires.

- [Contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence française de développement \(AFD\) pour 2017-2019](#) (Frédéric BARBIER, rapporteur) – **Rapport n° 1400** [\[lien\]](#)

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence française de développement pour la période 2017-2019 est un COM de transition. Il est examiné alors que la France relance son aide publique au développement, avec notamment une forte augmentation de ses moyens budgétaires et, par conséquent, un important redéploiement des activités de l'Agence.

Le COM présente les objectifs stratégiques de l'AFD ainsi que les principaux axes de l'expansion à venir de son activité. Il est en cela conforme aux objectifs énoncés par le président de la République et par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018.

Il présente cependant la particularité d'être présenté tardivement (fin 2018 alors qu'il couvre l'année 2017) et d'avoir une durée de vie future limitée, puisqu'un nouveau COM devrait être présenté dès que l'agence Expertise France sera intégrée au groupe AFD.

Ce rapport recommande donc l'approbation du COM, mais appelle également à ce que la procédure d'examen du COM de l'AFD, ainsi que les modalités de contrôle parlementaire de l'activité de l'Agence, soient revues afin que le parlement puisse exercer sa mission de contrôle dans de meilleures conditions.

- [Refondation démocratique de l'Union européenne](#) (Sébastien NADOT et Didier QUENTIN, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1439** [\[lien\]](#)

À l'heure où l'Union européenne doit affronter de multiples crises – crise économique, crise migratoire, Brexit... – dans un contexte international singulièrement instable et menaçant, le grand dessein d'une « Europe des peuples, par les peuples et pour les peuples » doit émerger et motiver certaines transformations. Une Union plus simple à appréhender, plus représentative, plus responsable et plus politique. En somme, une Union à la légitimité démocratique renforcée. La plupart des recommandations formulées dans ce rapport n'imposent pas de réformes des traités ou de révisions constitutionnelles d'envergure. Elles impliquent, en revanche, une plus forte implication de la société civile et une véritable volonté des différents acteurs politiques et institutionnels.

- [La diplomatie climatique](#) (Bernard DEFLESSELLES et Nicole LE PEIH, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1447** [\[lien\]](#)

La vingt-quatrième conférence des parties (COP24) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est déroulée du 2 au 14 décembre 2018, en Pologne, à Katowice, a constitué une étape essentielle pour la concrétisation des engagements pris, en 2015, à Paris, à l'occasion de la COP21. Comme le soulignent les rapporteurs, le temps de l'alarme est désormais passé. Il nous faut, à présent,

entrer résolument dans le temps de l'action et œuvrer pour un rehaussement rapide de nos ambitions climatiques afin de parvenir à contenir collectivement la hausse des températures mondiales bien en deçà de 2°C.

- [Avenir de la zone euro](#) (Christophe NAEGELEN et Sylvain WASERMAN, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1453** [[lien](#)]

La mission d'information sur l'avenir de la zone euro a tout d'abord souligné l'urgence d'agir pour consolider et renforcer l'Union économique et monétaire. Face aux vulnérabilités qui fragilisent encore la zone euro et au risque d'une nouvelle crise d'ampleur, les co-rapporteurs appellent à agir selon quatre axes structurants, forts d'une vision commune mais aussi de quelques différences.

Les propositions du rapport s'articulent autour des priorités suivantes : accélérer la convergence en zone euro avec un groupe de pays volontaristes et autour du moteur franco-allemand ; œuvrer à l'élaboration d'un code européen des affaires pour simplifier et faciliter les relations économiques entre les pays membres ; consolider et renforcer la zone euro en tant que bouclier économique autour de trois piliers (achever l'Union bancaire, doter la zone euro d'un stabilisateur budgétaire autour d'un Fonds de stabilisation pour l'emploi, élaborer un budget structurel pour préparer l'économie de demain) ; et procéder à une première étape, à traités constants, pour renforcer la gouvernance de la zone euro.

- [Nouveau partenariat avec l'Afrique après Cotonou](#) (Jérôme LAMBERT et Valérie THOMAS, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1518** [[lien](#)]

L'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, arrivera à expiration à la fin de l'année 2019. La négociation en vue d'un nouvel accord de partenariat a commencé officiellement le 28 septembre dernier à New York entre des représentants de la Commission européenne et des pays du groupe ACP (Afrique Caraïbes Pacifique).

Cette négociation est complexe pour plusieurs raisons : parce que l'accord de Cotonou est ambitieux et très complet. C'est un accord à la fois commercial et politique, qui touche à tous les aspects du développement ; parce que c'est un accord qui concerne 107 États, c'est-à-dire plus de la moitié des États de la planète. Cet ensemble forme une coalition diplomatique dont le potentiel est considérable dans le cadre des grandes négociations internationales ; enfin parce que les pays du groupe ACP suivent des trajectoires différentes et n'ont pas toujours les mêmes intérêts.

La question de la pertinence du cadre « Afrique Caraïbes Pacifique » est donc posée. Certains pays souhaitent y mettre fin et traiter l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique comme trois régions séparées. La France souhaite son maintien, sous une forme plus souple, et c'est cette position qui, pour le moment, a prévalu. Mais la France est consciente que ce cadre ne pourra à lui seul définir la relation avec l'Afrique. Une relation directe est indispensable avec ce continent voisin qui comptera d'après certaines projections plus de deux milliards d'habitants en 2050.

Ce rapport recommande le maintien et l'approfondissement d'un partenariat souple avec le groupe ACP et préconise la poursuite de son évolution d'une logique de développement vers une logique d'échange. Mais ce partenariat devra, à terme, déboucher sur une relation d'égal à égal entre l'Union européenne et l'Union africaine et sur la conclusion d'un accord de continent à continent.

- [Accueil des étudiants étrangers en France](#) (Pascal BRINDEAU et Marion LENNE, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1763** [[lien](#)]

La mission flash sur l'accueil des étudiants étrangers en France a permis d'exercer un contrôle sur la stratégie « *Bienvenue en France – Choose France* » présentée par le Gouvernement en novembre 2018, afin de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français. Si ce point fait consensus, la méthode retenue par le Gouvernement et le choix d'instaurer une différenciation des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extra-européens ont suscité des inquiétudes et des interrogations.

Après avoir auditionné les différents acteurs en présence et recueilli de nombreuses contributions écrites d'universités et d'États extra-européens dont les ressortissants sont nombreux à venir étudier en France, les rapporteurs ont formulé 29 propositions afin de contribuer à la construction d'une stratégie d'attractivité pour l'enseignement supérieur français. Ces propositions s'articulent selon trois axes : diversification de l'offre de formation, amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants étrangers, modalités d'accès à l'enseignement supérieur et modes de financement.

- [Lutte contre le financement du terrorisme international](#) (Valérie BOYER et Sonia KRIMI, co-rapporteuses) – **Rapport n° 1833** [[lien](#)]

La mission d'information sur la lutte contre le financement du terrorisme international est partie d'un constat simple : les terroristes ont besoin d'argent pour nuire. En distinguant le « macro-financement » qui maintient les organisations terroristes en état de marche, et le « micro-financement », qui permet, souvent avec très peu d'argent, la réalisation des actes terroristes, le rapport dresse un état des lieux du financement du terrorisme international et des moyens mis en œuvre pour endiguer ce phénomène.

Sur cette base, les co-rapporteuses formulent 23 propositions, qui font en partie écho à la feuille de route de l'Agenda de Paris. Ces propositions s'articulent autour de six axes prioritaires : la qualité de la réponse internationale ; l'assistance internationale apportée aux États les plus vulnérables ; l'harmonisation des normes et des pratiques au sein de l'Union européenne, la pleine application des outils existants au niveau national ; la pleine mobilisation de tous les acteurs concernés et de la coopération public-privé ; le renforcement de notre vigilance sur certains outils et secteurs, des nouveaux moyens de paiement au secteur associatif.

- [Les enjeux stratégiques en mer de Chine méridionale](#) (Delphine O et Jean-Luc REITZER, co-rapporteurs) – **Rapport n° 1868** [[lien](#)]

Située à plus de 10 000 kilomètres de la France, la mer de Chine du Sud peut sembler marginale au regard de nos intérêts nationaux. Notre environnement géopolitique proche cristallise les préoccupations de nos concitoyens et mobilise déjà intensivement nos ressources diplomatiques et militaires. Alors pourquoi la France s'y intéresserait-elle ?

Notre pays doit s'en préoccuper, parce que cet espace maritime, passerelle entre les océans Indien et Pacifique, est un carrefour stratégique d'importance globale, qui agrège autour de lui 45 % du PIB mondial et génère 60 % de la croissance de l'économie de la planète. C'est aussi une artère maritime vitale : environ 30 % du commerce maritime et la moitié du tonnage maritime mondial transitent par cette mer, *via* le détroit de Malacca, soit cinq fois plus que par le canal de Suez. Cette voie maritime unit l'Europe et l'Asie de l'Est dans une même dépendance : elle est vitale à nos deux continents. Ainsi, la stabilité et la

garantie de la libre circulation maritime dans cette zone stratégique sont des enjeux essentiels, pour l'Asie aussi bien que pour l'Europe, et donc la France.

Les modalités de l'affirmation de la puissance chinoise en mer de Chine du Sud impliquent une remise en cause de l'ordre international fondé sur le droit. Elles doivent, pour cela, retenir toute notre attention. Cet espace pourrait en effet être un laboratoire de ce que sera l'ordre mondial de demain.

Ce constat incite bien évidemment la France et l'Europe à réagir. Puissance riveraine des océans Indien et Pacifique par ses outre-mer, la France a longtemps négligé cet ancrage. Depuis quelques années, elle formule une stratégie Indo-Pacifique forte et cohérente. Les défis qui sont posés à la communauté internationale en mer de Chine du Sud nous donnent l'occasion d'ancrer cette stratégie de manière très concrète, en renforçant notre implication et en agrégeant nos partenaires européens.

- [Mers et océans : quelle stratégie pour la France ?](#) (Jean-Luc MÉLENCHON et Joachim SON-FORGET, co-rapporteurs) – **Rapport n° 2042** [[lien](#)]

Dans le cycle de l'eau, à la base du vivant, la mer est fondamentale pour l'existence de l'humanité. Mais elle est en mutation dangereuse et les êtres humains en sont les premiers responsables. Plusieurs bouleversements pèsent sur les mers : élévation du niveau des eaux, acidification et désoxygénation, surpêche provoquant un anéantissement de la biodiversité marine, plastification alarmante des mers... Il y a urgence à agir individuellement et collectivement car en saccageant ainsi les espaces marins, nous détériorons durablement des écosystèmes exceptionnels dont nous dépendons directement.

La France dispose du deuxième domaine maritime mondial. En tant que nation maritime nous devons donner l'exemple. C'est à nous de protéger plus efficacement les mers et les océans placés sous juridiction française. Le vaste domaine maritime français est un avantage. C'est aussi une responsabilité. Comment faire face aux deux ? Dans cette optique, les co-rapporteurs ont identifié plusieurs grands défis maritimes que la France se doit impérativement de relever, au nombre desquels figurent la lutte contre la pollution des mers, le développement de véritables sanctuaires marins, la promotion d'une pêche durable et responsable à l'échelle internationale, la protection des fonds marins internationaux, « patrimoine commun de l'humanité », qui constitue une occasion de produire du droit pour toute la planète.

Figurent aussi au nombre des défis à relever : la juste prise en compte de l'enjeu stratégique vital des câbles sous-marins, la régulation stricte du tourisme de masse, la lutte contre les actes de piraterie et, enfin, la promotion de la recherche scientifique et le développement de la connaissance de l'espace maritime dans tous ses aspects.

Les missions d'information, créées sur le fondement de l'article 145 du Règlement, ont fait l'objet, sur l'année 2018-2019, de plusieurs déplacements sur le terrain :

- en **Albanie** (Tirana et Vlora), dans le cadre de la mission d'information *Mers et océans*, conduite par Joachim SON-FORGET ;
- en **Allemagne** (Berlin), dans le cadre de la mission d'information sur *Les enjeux stratégiques en mer de Chine* conduite par Delphine O ;
- en **Arabie Saoudite** (Riyad), dans le cadre de la mission d'information sur *La France et le Moyen-Orient*, conduite par Claude GOASGUEN et Bruno JONCOUR ;
- en **Belgique** (Bruxelles), dans le cadre de la mission d'information sur l'Afrique *Quel nouveau partenariat avec l'Afrique après Cotonou ?*, conduite par Jérôme LAMBERT et Valérie THOMAS ;
- en **Centrafrique** (Bangui), dans le cadre de la mission d'information sur *Le Droit international humanitaire à l'épreuve des conflits*, conduite par Moetai BROTHERTON et Jean François MBAYE ;
- en **Chine** (Pékin) et au **Vietnam** (Hanoï) dans le cadre de la mission d'information sur *Les enjeux stratégiques en mer de Chine* conduite par Delphine O et Jean-Luc REITZER ;
- en **Égypte** (Le Caire et Alexandrie), dans le cadre de la mission d'information sur *Le contrôle des exportations d'armement* conduite par Jacques MAIRE ;
- aux **États-Unis** (New York et Washington), dans le cadre de la mission d'information sur *La lutte contre le terrorisme international*, conduite par Sonia KRIMI ;
- en **Éthiopie** (Addis Abeba), dans le cadre de la mission sur l'Afrique *Quel nouveau partenariat avec l'Afrique après Cotonou ?*, conduite par Jérôme LAMBERT et Valérie THOMAS ;
- en **France** (Strasbourg), dans le cadre de la mission d'information sur *L'avenir de la zone euro*, conduite par Sylvain WASERMAN ;
- au **Kazakhstan** et en **Ouzbékistan**, dans le cadre de la mission d'information sur *La France et les pays d'Asie centrale*, conduite par Pierre CABARÉ ;
- en **Suisse** (Genève) dans le cadre de la mission d'information sur *Le Droit international humanitaire à l'épreuve des conflits*, conduite par Moetai BROTHERTON et Jean François MBAYE.

Les missions terrain

Des représentants de la commission des Affaires étrangères peuvent se rendre sur le terrain pour étudier des problématiques particulières dans le cadre de missions d'information, de courte durée, qui peuvent donner lieu, en commission, à des comptes rendus.

15 missions d'information ont été menées sur le terrain :

- mission flash en **Birmanie**, composée de Jean François MBAYE et Christophe NAEGELEN [\[vidéo\]](#) ;
- mission flash au **Cambodge**, composée de Michel HERBILLON, Buon TAN et Sylvain WASERMAN [\[vidéo\]](#) ;
- mission flash aux **Comores**, composée de Annie CHAPELIER, Bruno JONCOUR, Bérengère POLETTI et Laetitia SAINT-PAUL [\[vidéo\]](#) ;
- mission en **Érythrée** et en **Éthiopie**, conduite par Marielle de SARNEZ, avec Annie CHAPELIER et Didier QUENTIN [\[vidéo\]](#) ;
- mission spéciale en **France (Annemasse)**, effectuée par Marielle de SARNEZ, pour visiter des sites d'hébergement de femmes yézidiées ;
- mission en **Irak**, conduite par Marielle de SARNEZ avec Claude GOASGUEN et Delphine O ;
- mission en **Iran**, conduite par Marielle de SARNEZ, avec Mireille CLAPOT, Anne GENETET, Claude GOASGUEN et Bruno JONCOUR [\[vidéo\]](#) ;
- mission au **Liban**, conduite par Marielle de SARNEZ, conjointement avec le Sénat, avec Samantha CAZEBONNE, Claude GOASGUEN et Joachim SON-FORGET [\[vidéo\]](#) ;
- mission dans le cadre de la 73^{ème} Assemblée générale des **Nations unies** (New York), conduite par Marielle de SARNEZ, avec Michel HERBILLON, Bruno JONCOUR, Jean-Paul LECOQ, Jacques MAIRE et Liliana TANGUY ;
- mission en **Russie (Moscou et Saint-Pétersbourg)**, conduite par Marielle de SARNEZ, avec Michel FANGET, Michel HERBILLON, Jérôme LAMBERT et Liliana TANGUY ;
- mission en **Suisse (Bâle)**, dans le cadre de l'examen de la convention sur la coopération sanitaire transfrontalière avec la Suisse et le Luxembourg, conduite par Frédéric BARBIER, Bruno FUCHS, Marion LENNE, Jean-Luc REITZER et Joachim SON-FORGET ;
- mission en **Suisse (Genève)**, dans le cadre de l'examen de la convention sur la coopération sanitaire transfrontalière avec la Suisse et le Luxembourg, conduite par Frédéric BARBIER, Bruno FUCHS et Marion LENNE ;
- mission en **Syrie (Nord-Est)**, menée par Marielle de SARNEZ [\[vidéo\]](#) ;

- mission en **Tunisie**, conduite par Marielle de SARNEZ, avec Pierre CABARÉ, Michel FANGET, Jérôme LAMBERT et Syra SILLA [[vidéo](#)] ;
- mission en **Turquie**, composée de Christian HUTIN et Ludovic MENDES [[vidéo](#)].

Le contrôle des projets de nomination par le Président de la République

La commission des Affaires étrangères a été saisie par le Président de l'Assemblée nationale du projet de nomination, par le Président de la République, sur le fondement de l'article 13 de la Constitution, de Rémy Rioux en qualité de directeur général de l'Agence française de développement (AFD) pour la période juin 2019-juin 2022.

À cette occasion, la Commission a initié une nouvelle procédure en liaison avec la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat. Un questionnaire très détaillé, élaboré avec les membres du Bureau de la Commission, a été envoyé à Rémy Rioux. Ses réponses ont été diffusées à l'ensemble des membres de la Commission. Sur cette base, une audition a ensuite été organisée, chaque question devant faire l'objet d'une réponse immédiate par l'intéressé.

À l'issue, la commission des Affaires étrangères a, conjointement avec la commission chargée des affaires étrangères du Sénat, émis un avis favorable à ce projet de nomination [[vidéo](#)].

Les propositions de résolution

Propositions de résolution européenne

L'article 88-4 de la Constitution prévoit que « *le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au Conseil de l'Union européenne, les projets d'actes législatifs européens et les autres projets ou propositions d'actes de l'Union européenne* ». Il prévoit également que des résolutions européennes peuvent être adoptées sur ces projets ou propositions, ainsi que sur tout document émanant d'une institution de l'Union européenne.

Par ces résolutions, l'Assemblée exprime une prise de position sur un acte donné, prise de position qui n'engage juridiquement pas le Gouvernement mais dont, de fait, il tient compte dans les négociations européennes.

Une proposition de résolution peut émaner de la commission des Affaires européennes ou de tout député. Dans le second cas, elle est d'abord examinée par la commission des Affaires européennes puis, dans les deux cas, elle est transmise pour examen à la commission permanente compétente au fond. Le texte adopté par cette dernière peut ensuite, à la demande d'un président de groupe, d'un président de commission ou du Gouvernement, être inscrit dans les quinze jours à l'ordre du jour de l'Assemblée, qui se prononce ; s'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il est considéré comme adopté en l'état.

Au cours de l'année 2018-2019, la commission des Affaires étrangères a examiné deux propositions de résolution :

– la proposition de résolution européenne de Thierry MICHELS et Éric STRAUMANN relative à l'action des autorités françaises en faveur de l'attractivité de Strasbourg, siège européen (n°2036) ([Rapport n° 2061](#) de Thierry MICHELS et Éric STRAUMANN) [[vidéo](#)] ;

– la proposition de résolution européenne d'Olga GIVERNET relative aux négociations en vue de deux accords de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, d'une part, et l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, d'autre part (n°1935) ([Rapport n° 1946](#) d'Olga GIVERNET) [[vidéo](#)].

Autres propositions de résolution

En application de l'article 34-1 de la Constitution, les assemblées parlementaires peuvent voter des résolutions. Il s'agit d'actes par lesquels l'Assemblée émet un avis sur une question déterminée. Elles peuvent être déposées au nom d'un groupe par son président ou par tout député.

La proposition de résolution a vocation à être examinée lors des séances publiques dont l'ordre du jour est fixé par l'Assemblée. L'inscription à l'ordre du jour est décidée en Conférence des présidents, à la demande d'un président de commission ou d'un président de groupe, dès lors qu'un délai minimal de six jours francs à compter de son dépôt est respecté.

Sur ce fondement, Jacques MAIRE et Sylvain WASERMAN ont déposé, le 29 janvier 2019, une proposition de résolution sur l'agenda commercial européen et l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon, sujets au centre des préoccupations de la commission des Affaires étrangères. Cette proposition a été discutée en séance publique le 18 février 2019 [[résolution](#)] [[vidéo](#)].

Ont été précisées dans cette résolution un certain nombre d'exigences du Parlement : une plus forte conditionnalité environnementale, une taxe carbone aux frontières de l'Europe, l'obligation de respecter les accords de Paris et le veto climatique, un volet développement durable contraignant, et, dans le domaine agricole, l'accès au marché européen dans le cadre d'une enveloppe globale.

Il a été proposé que l'Assemblée nationale adopte, avant chaque mandat de négociation d'un accord commercial, une résolution pour exprimer sa position et que l'association pleine et entière du Parlement soit garantie tout au long du processus.

Les référents pays

La création de référents pays est une innovation de cette législature. Le monde a été divisé en **23 grandes régions** pour chacune desquelles un député de la commission a été désigné référent. Son rôle est d'examiner toutes les questions soulevées par les relations bilatérales, les liens diplomatiques, les relations commerciales, les échanges culturels et universitaires, les flux migratoires, *etc.* Le référent peut se saisir de tout sujet lorsqu'il estime qu'il y a matière à approfondissement et à propositions.

Les zones géographiques sont réparties comme suit :

- Russie, suivie par Pascal BRINDEAU ;
- Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Mongolie), suivie par Pierre CABARÉ ;
- Partenariat oriental (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie), suivi par Jean-Michel CLÉMENT ;
- Asie du Sud-est (Birmanie, Brunei, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Cambodge, Laos et Vietnam), suivie par Michel HERBILLON ;
- Afghanistan et le sous-continent indien (Inde, Pakistan, Bangladesh, Bhoutan et Népal), suivis par Jean-Luc REITZER ;
- Chine et Asie du Nord-est (Japon, Mongolie, Corée du Sud, Corée du Nord et Taïwan), suivies par Buon TAN ;
- Proche-Orient (Égypte, Liban, Syrie, Israël, Jordanie et Territoires palestiniens), suivi par Claude GOASGUEN ;
- Moyen-Orient (Irak, Iran, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen), suivi par Delphine O (jusqu'au 27 avril 2019) puis par Annie CHAPELIER ;
- Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie et Libye), suivie par Bruno JONCOUR ;
- G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Tchad, Niger et Burkina Faso), suivi par Amélia LAKRAFI ;
- Afrique de l'Ouest (Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), suivie par Marion LENNE ;
- Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Ouganda, Rwanda et Sao-Tomé-Et-Principe), suivie par Frédéric DESCROZAILLE ;
- Afrique australe (Afrique du Sud, Lesotho, Swaziland, Angola, Botswana, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe), suivie par Bernard DEFLESSELLES ;

- Océan indien et la Corne de l’Afrique (Madagascar, Comores, Kenya, Maldives, Île Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Soudan et Soudan du Sud), suivis par Monica MICHEL ;
- États-Unis et Canada, suivis par Christophe DI POMPEO ;
- Amérique centrale (Mexique, Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) et Caraïbes, suivies par Alain DAVID ;
- Amérique du Sud (Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay, Guyana et Surinam), suivie par Clémentine AUTAIN ;
- Océanie, suivie par Moetai BROTHERSON ;
- Allemagne et Europe alpine et adriatique (Croatie, Slovénie, Autriche, Lichtenstein et Suisse), suivies par Éric GIRARDIN ;
- Europe occidentale et nordique (Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), suivie par Martine LEGUILLE-BALLOY ;
- Europe centre-orientale et balte (Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie et République Tchèque), suivie par Ludovic MENDES jusqu’au 22 février 2019, puis par Nicole TRISSE ;
- Europe méditerranéenne (Chypre, Turquie, Grèce, Andorre, Malte, Portugal, Italie, San Marin, Saint Siège, Espagne et Monaco), suivie par Bruno FUCHS ;
- Balkans (Bulgarie, Serbie, Macédoine, Monténégro, Albanie et Bosnie-Herzégovine), suivis par Liliana TANGUY.

Les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs

La Commission a désigné des rapporteurs afin de garantir un contrôle continu et approfondi des principaux opérateurs contribuant à l'action extérieure de l'État :

- Frédéric BARBIER, pour l'Agence française de développement (AFD), institution financière publique mettant en œuvre la politique de développement de la France dans les pays en développement, émergents et de l'Outre-mer ;
- Alain DAVID pour France Médias Monde, groupe audiovisuel public français dont les médias, diffusés sur les cinq continents et en quinze langues, participent au rayonnement de la France dans le monde ;
- Michel HERBILLON pour l'Institut Français, organisme chargé de l'action culturelle extérieure de l'État ;
- Marion LENNE pour Campus France, établissement qui a pour missions de promouvoir et valoriser à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français ;
- Frédéric PETIT pour l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public français qui anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- Bérengère POLETTI pour Expertise France, agence de coopération technique internationale mettant à la disposition des pouvoirs publics des pays partenaires les compétences des experts publics français.

Dans le cadre de ce suivi, les rapporteurs émettent un avis sur les contrats d'objectifs et de moyens (COM) conclus entre l'État et chaque opérateur sur base pluriannuelle. Ces « COM » définissent les grandes orientations stratégiques et l'engagement de financement sur ressources pris par l'État pendant la durée du contrat.

• **Projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et l'Agence française de développement (AFD) pour la période 2017-2019**

Frédéric BARBIER a présenté un avis sur le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD pour la période 2017-2019, qui est un COM de transition. Ce contrat est examiné alors que la France relance son aide publique au développement, avec notamment une forte augmentation de ses moyens budgétaires et, par conséquent, un important redéploiement des activités de l'AFD.

Le COM présente les objectifs stratégiques de l'AFD ainsi que les principaux axes de l'expansion à venir de son activité. Il est en cela conforme aux objectifs énoncés par le président de la République et par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018.

Il présente cependant la particularité d'être présenté tardivement (fin 2018 alors qu'il couvre l'année 2017) et d'avoir une durée de vie future limitée, puisqu'un nouveau COM devrait être présenté dès que l'agence Expertise France sera intégrée au groupe AFD.

La Commission a adopté un avis favorable mais assorti des remarques suivantes :

– il serait utile de savoir quand et sous quelle forme les vingt-quatre objectifs énoncés par le projet de COM feront l'objet d'un suivi et d'un bilan ;

– le pilotage politique de l'aide publique au développement est aujourd'hui divisé entre plusieurs ministères et manque de cohérence ; l'AFD se trouve soumise à une triple tutelle, impliquant une coordination complexe entre ministères. L'examen du COM doit amener à réfléchir sur le rôle exact de l'AFD, mais aussi et surtout sur la cohérence du pilotage politique de l'aide française.

Par ailleurs, la commission des Affaires étrangères nomme des députés pour siéger au conseil d'administration de certains de ces opérateurs extérieurs :

- Clémentine AUTAIN et Frédéric PETIT au conseil d'administration de Campus France ;
- Bertrand BOUYX et Jean-Paul LECOQ au conseil d'administration de l'Institut Français ;
- Samantha CAZEBONNE au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Les réunions interparlementaires et conférences

Les réunions et conférences interparlementaires, en particulier, visent à favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre parlementaires de différents pays.

Les députés de la commission des Affaires étrangères ont notamment participé aux conférences et réunions suivantes :

- conférence Dialogue citoyen du G7, à laquelle ont assisté Jacques MAIRE, Christophe NAEGELEN et Isabelle RAUCH : à **Vienne** (France) ;
- conférence interparlementaire PESC-PSDC, à laquelle a assisté Laetitia SAINT-PAUL à **Vienne** (Autriche) ;
- conférence interparlementaire PESC-PSDC, à laquelle a assisté Laetitia SAINT-PAUL : à **Bucarest** (Roumanie) ;
- conférence stabilité, coordination et gouvernance économiques au sein de l'Union européenne, à laquelle ont assisté Monica MICHEL et Sylvain WASERMAN à **Vienne** (Autriche) ;
- COP24 [24^{ème} conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)], à laquelle ont assisté Bernard DEFLESSELLES et Nicole LE PEIH : à **Katowice** (Pologne) ;
- réunion du G7 de l'environnement, à laquelle a assisté Jean François MBAYE : à **Metz** (France) ;
- sommet des deux rives, forum de la Méditerranée, auquel ont assisté Monica MICHEL et Guy TEISSIER : à **Marseille** (France).

Les entretiens de la présidente

Au cours de l'année 2018-2019, la Présidente Marielle de Sarnez s'est entretenue avec :

- Simon Abi Ramia, président de la commission de la jeunesse et des sports du parlement libanais, président du groupe d'amitié France-Liban, et sa délégation ;
- Rami Adwan, ambassadeur du Liban en France ;
- Ilhan Ahmed, présidente du comité exécutif du Conseil démocratique syrien ;
- Bruno Aubert, ambassadeur de France en Irak ;
- Ehab Badawy, ambassadeur d'Égypte en France ;
- Aglaia Balta, ambassadrice de Grèce en France ;
- Sylvie Bermann, ambassadrice de France en Russie ;
- Laurent Bili, directeur général de la mondialisation de la culture de l'enseignement et du développement international au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en charge du G7 2019 ;
- Aliza Bin-Noun, ambassadeur d'Israël en France ;
- Michèle Boccoz, sous-directrice générale en charge des Relations extérieures de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
- Fernando Carderera, ambassadeur d'Espagne en France ;
- Sorin Cîmpeanu, ancien Premier ministre de Roumanie ;
- Jane Coombs, ambassadrice de Nouvelle-Zélande en France ;
- Patricia Danzi, directrice Afrique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), accompagnée du chef de délégation Régis Savioz, et du conseiller diplomatique Michel Katz ;
- Philippe Delacroix, membre du comité plaidoyer du conseil d'administration de Handicap International ;
- Jamal Al-Dhari, cheikh irakien, un des leaders de la tribu al-Zoba ;
- Nikola Dimitrov, ministre des Affaires étrangères de Macédoine ;
- Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie ;
- José Fabrega Roux, ambassadeur de la République du Panama en France ;
- Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement ;

- Bruno Foucher, ambassadeur de France au Liban ;
- Anwar Mohammed Gargash, ministre d'État aux Affaires étrangères des Émirats Arabes Unis ;
- Rached Ghannouchi, président du Parti musulman démocrate tunisien Ennahdha, accompagné de Rafik Abdessalem, ancien ministre des Affaires étrangères, de Houcine Jaziri, président du groupe d'amitié Tunisie-France à l'Assemblée des représentants du peuple, et de Karima Taggaz, députée des Tunisiens en France ;
- Bahram Ghassemi, ambassadeur de la République islamique d'Iran en France ;
- François Goldblatt, ambassadeur de France en Érythrée ;
- Anne Grillo, ambassadrice de France au Mexique ;
- Nabil Hajlaoui, chef de la mission Afrique orientale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Tzachi Hanegbi, ministre israélien de la coopération régionale ;
- Hoang Binh Quan, président de la commission des relations extérieures du Comité central du Parti communiste vietnamien ;
- Isabelle Hudon, ambassadrice du Canada en France et à Monaco ;
- Jeremy Hunt, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni ;
- Abdulrahman Hamid Mohammed Al-Hussaini, ambassadeur de la République d'Irak en France ;
- Philippe Jeantaud, ambassadeur de France en Lituanie ;
- Abdulkarim Al-Kandari, président de la commission des Affaires étrangères du Koweït ;
- Georges Károlyi, ambassadeur de Hongrie en France ;
- Kamal Kharrazi, ancien ministre iranien des Affaires étrangères et président du Conseil stratégique des relations extérieures de l'Iran, accompagné de Ali Ahani, ancien ambassadeur de la République islamique d'Iran ;
- Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint et chef des opérations de maintien de la paix aux Nations unies ;
- Edward Llewellyn, ambassadeur du Royaume-Uni en France ;
- Aude Maio-Coliche, cheffe de délégation de l'Union européenne en Argentine ;
- Rémi Maréchaux, directeur Afrique et océan Indien au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Ana Maria Mari Machado, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire de la République de Cuba ;

- Dominique Mas, consul général de France à Erbil, au Kurdistan ;
- Christian Masset, ambassadeur de France en Italie ;
- Nikolaus Meyer-Landrut, ambassadeur d'Allemagne en France ;
- Zohrab Mnatsakanian, ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie ;
- Leila Mustafa, maire de la ville de Raqqa, en Syrie, Kino Gabriel, porte-parole des Forces démocratiques syriennes (FDS), et Khaled Issa, représentant en France du Nord-Est de la Syrie ;
- Maria de la Paz Donoso Castellon, ambassadrice de la République d'Équateur en France ;
- Victor Ponta, ancien Premier ministre de Roumanie ;
- Abdelaziz Rassâa, ambassadeur de Tunisie en France ;
- Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française pour le développement (AFD) ;
- Nicolas Roche, directeur de cabinet du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Elio Eduardo Rodriguez Perdomo, ambassadeur de Cuba en France ;
- Rouben Roubinian, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie ;
- Mohamed Al-Sahlawi Al-Ali, chef de mission adjoint à l'ambassade des Émirats Arabes Unis ;
- Hanan Salah, chercheuse sur la Libye auprès de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch ;
- Peter Sands, directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Martine Schommer, ambassadrice du Luxembourg en France ;
- Tritan Shehu, vice-président de la commission des Affaires étrangères du Parlement de l'Albanie ;
- Hanna Simon, ambassadeur d'Érythrée en France ;
- Igor Slobodník, ambassadeur de Slovaquie en France ;
- François Stamm, chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Soudan du Sud ;
- Nicola Sturgeon, Première ministre d'Écosse ;
- Sami Al-Sulaiman, ambassadeur du Koweït en France ;
- Ibrahim Thiaw, conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahel ;

- Dritan Tola, ambassadeur de l'Albanie en France ;
- Hasmik Tolmajyan, ambassadrice de l'Arménie en France ;
- Matti Vanhanen, président de la commission des Affaires étrangères du Parlement monocaméral de Finlande, l'Eduskunta, qui conduisait une délégation de parlementaires finlandais ;
- Luis Vassy, ambassadeur de France aux Pays-Bas ;
- Gaël Veyssière, ambassadeur de France en Croatie.

La présidente a également accueilli plusieurs délégations :

- une délégation de 16 femmes leaders afghanes composée de femmes parlementaires, d'une ancienne ministre, de responsables d'ONG ou de programmes d'organisations internationales, de membres de conseils de la paix, national ou régional ;
- une délégation de députés chypriotes, conduite par Yiorgos Lillikas président de la commission permanente des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Représentants de Chypre ;
- une délégation de députés irakiens, conduite par Ala Noori Talabani, présidente de la commission des Affaires étrangères et présidente du groupe d'amitié Irak-France au Parlement irakien ;
- une délégation du groupe d'amitié Irak-France, conduite par Ala Talabani, présidente de la commission des Affaires étrangères, et comprenant notamment Arshed al-Salihi, président de la commission des droits de l'Homme, et Mohammad Ridha, président de la commission de la sécurité et la défense ;
- une délégation d'ONG, pour un entretien sur le thème des exportations d'armes, composée de Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, Sylvain Biville, directeur de Crisis Action, Aymeric Elluin, chargé de plaidoyer armes et justice pour Amnesty International, Elias Geoffroy, responsable programme et plaidoyer Afrique du Nord et Moyen-Orient pour l'ACAT, Lise Salavert, responsable du plaidoyer humanitaire pour Handicap International, et Lucile Grosjean, référente plaidoyer crises humanitaires pour Action contre la Faim ;
- une délégation d'ONG conduite par Jacky Mamou, président du Collectif Urgence Darfour, composée de l'Union des étudiants juifs de France, de la commission internationale de la Licra, de SOS Racisme, et de l'association Espoir d'Ici et d'Ailleurs ;
- une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale populaire chinoise, composée de Zhang Zhijun, vice-président de la commission des Affaires étrangères, Liu Zhengkui, membre de la commission des Finances, et Chen Fuli, membre de la commission des Affaires étrangères.

* *

*